

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	5
Total des votes	51

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEEN, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES :** M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

**SUPPLEANTS EXCUSES :** M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

**TITULAIRES ABSENTS :** M. BEIGLE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS ABSENTS :** M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

**PROCURATIONS :** M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. SWERTVAEGER

**N° 24-2022 Affectation du résultat 2021 – Budget Principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle**

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les résultats 2021 du budget principal :

CCPAVR principal							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
001	301 093,78 €	301 093,78 €		10	665 616,54 €	356 856,29 €	
20	250 153,60 €	63 260,77 €	107 590,28 €	13	1 770 181,47 €	401 053,97 €	844 392,28 €
204	522 499,00 €	92 824,95 €	255 878,80 €	16	1 278 463,27 €	218 624,00 €	556 854,00 €
21	1 053 467,85 €	356 782,41 €	499 010,21 €	040	1 199 767,00 €	1 185 989,98 €	
23	1 700 563,15 €	797 455,72 €	310 775,36 €	021	682 250,23 €		
040	13 000,00 €						
16	1 025 244,00 €	1 016 482,77 €					
27	730 257,13 €	591 821,88 €	138 251,41 €				
<b>TOTAL</b>	<b>5 596 278,51 €</b>	<b>3 219 722,28 €</b>	<b>1 311 506,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 596 278,51 €</b>	<b>2 162 524,24 €</b>	<b>1 401 246,28 €</b>
					déficit hors râr	- 1 057 198,04 €	
					déficit râr inclus	- 967 457,82 €	
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
011	5 392 624,04 €	4 427 281,91 €		013	118 698,00 €	207 523,03 €	
012	9 083 298,50 €	9 052 054,46 €		70	1 667 033,00 €	1 558 377,97 €	
014	2 093 561,00 €	1 672 706,36 €		73	16 907 388,00 €	16 166 170,54 €	
65	4 504 281,86 €	4 232 361,20 €		74	2 988 418,00 €	4 144 775,81 €	
66	112 000,00 €	103 036,05 €		75	161 250,00 €	30 116,36 €	
67	185 506,00 €	169 042,90 €		77	184 258,00 €	142 037,10 €	
042	1 199 767,00 €	1 185 989,98 €		042	13 000,00 €		
023	682 250,23 €			002	1 213 243,63 €	1 213 243,63 €	
<b>TOTAL</b>	<b>23 253 288,63 €</b>	<b>20 842 472,86 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 253 288,63 €</b>	<b>23 462 244,44 €</b>	<b>- €</b>
			20 842 472,86 €				23 462 244,44 €
						excédent	2 619 771,58 €
							1 652 313,76 €
						<b>résultats PPAL</b>	
						001 D	1 057 198,04 €
						002	1 652 313,76 €
						1068	967 457,82 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 967 457.82€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 1 057 198.04 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 967 457.82 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 652 313.76 €.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*Michel Leroux*

Michel LEROUX

